REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
-:-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-

DECRET N°76-12 du 26 Janvier 1976

abrogeant en ce qui concerne le Camarade René EWAGNIGNON, Directeur Général Adjoint de l'Office Béninois de Cinéma, les dispositions du décret N°75-79 du 1er avril 1975 portant nomination des membres du Cabinet du Président de la République, des Directeurs Généraux et Directeurs dans les Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
VU le décret N°75-79 du 1er avril 1975, portant nomination des membres du Cabinet du Président de la République, des Directeurs Généraux et Directeurs dans les Ministères, notamment son article 13 ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne le Camarade René EWAGNIGNON Directeur Général Adjoint de l'Office Béninois de Cinéma (OBECI), les dispositions du décret N°75-79 du 1er avril 1975 portant nomination des membres du Cabinet du Président de la République, des Directeurs Généraux et Directeurs dans les Ministères.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 26 Janvier 1976

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Information et de l'Orientation Nationale,

Lieutenant de Gendarmerie
Martin DOHOU AZONHIHO

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 SPD 2 MION 4 OBECI 2 Intéressé 1 Ministères 12 SGG 4 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA 1 DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc.4 DPE au MFPT 2 ABP 2 JORPB1